



BASTIA, le 29/06/2009

Compte rendu de la réunion du 29 juin à la préfecture de Bastia concernant la mise en œuvre de la RGPP en Haute Corse.

Vers la disparition des services publics de proximité.

Cette réunion s'est tenue à la demande de la CGT. En effet, alors que de nombreuses directions départementales vont disparaître au 1^{er} janvier 2010 et face à l'inquiétude légitime des personnels (voir déclaration CGT en début de séance ci jointe) nous avons besoin d'interpeller le Préfet sur les conséquences de ces réformes.

Le Préfet a laissé les 2 futurs Directeurs des administrations départementales fusionnées détailler l'architecture de leur futur service tandis que l'ensemble des autres directeurs qui vont se retrouver en quelque sorte « rétrogradés » n'ont pas pris la parole.

Les 2 nouvelles directions départementales sont les suivantes.

- La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui va regrouper la DDE, la DDAF, les affaires maritimes et 5 agents de la préfecture. Environ 260 personnes.
- La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection de la Population) qui va rassembler une partie des DDASS de la jeunesse et sport de la concurrence et des services vétérinaires. Environ 70 personnes. Une partie des agents serait regroupée à Bastia, l'autre à Borgo.

D'autres Directions départementales sont transformées en simples antennes avec des directions régionales implantées à Ajaccio. Cette nouvelle architecture va entraîner un bond en arrière de 30 ans avant la bidépartementalisation avec un regroupement des directions à Ajaccio. Concernant le nombre de suppressions d'emplois pour la Corse, demandé par la CGT, le préfet n'a voulu donner aucun chiffre.

Les CTP devant valider les nouveaux organigrammes des nouvelles directions ne se tiendront pas avant le mois d'octobre. Malgré les assurances apportées par le préfet, de nombreux agents risquent de devoir changer d'affectation voir même de résidence. La loi mobilité qui sera votée le 2 juillet prochain permettra de licencier tout fonctionnaire au bout de 3 refus d'affectation en cas de restructuration. La précarité d'emploi et de gestion deviendra la règle. En effet les agents dépendront à la fois pour tout ce qui est de leur travail de leur direction départementale avec une plate forme régionale de « bourse à l'emploi » sous la coupe du préfet, et aussi de leur ministère pour certains actes de gestion. Cette usine à gaz mettra les agents mais aussi l'encadrement dans des conditions de travail précaires et instables. C'est le statut de la fonction publique et toutes ses garanties qui est visé.

Pour la CGT il n'est pas question d'en rester là. Nous proposons que l'ensemble des agents se réunissent si possible avec l'ensemble des organisations syndicales pour définir ensemble les revendications et les modalités d'action pour que dès la rentrée de septembre l'on remette tous les sujets sur la table.

**BOURSE du TRAVAIL Émile Reboli - Rue SAN ANGELO - 20200 BASTIA -  95.32.25.25
- Fax 95.32.53.09**